

Bilan 2014 du volet sécurité routière de la zone de police Bruxelles CAPITALE Ixelles

Le plan zonal de sécurité 2014-2017 du corps de police Bruxelles CAPITALE Ixelles a inscrit comme une de ses priorités, pour cette période de quatre ans, la diminution du nombre d'accidents mortels et/ou avec blessés. Pour mener à bien cet objectif, la zone de police a mis sur pied plusieurs actions visant à lutter contre les principales causes d'accidents que sont la conduite sous influence, la vitesse inadaptée et l'état des véhicules.

I) Contrôles de vitesse

En matière de répression de la vitesse excessive, la cellule vitesse a procédé en 2014 au **contrôle de plus de 11 millions de véhicules** grâce aux radars fixes (10 600 000 véhicules) et mobiles (585 000) disposés aux quatre coins de son territoire reprenant la Ville de Bruxelles et la commune d'Ixelles. 12 196 verbalisations ont été dressées suite aux constats d'excès de vitesse enregistrés par les caméras automatiques, tandis que les radars mobiles, placés à 65 emplacements différents réputés pour leur dangerosité, ont, pour leur part, permis d'établir 4 265 procès-verbaux et 20 000 perceptions immédiates. Au total, la police de Bruxelles CAPITALE Ixelles a ainsi procédé à quelque **36 500 procès-verbaux et perceptions immédiates** en matière de contrôle de vitesse.

Aussi, **58 actions** menées conjointement par la cellule vitesse et l'escadron motocycliste afin d'intercepter les conducteurs dont la vitesse excédait de plus de 30 km/h la vitesse maximale autorisée ont eu pour résultat le retrait immédiat de 265 permis de conduire. En comparaison avec l'année 2013, bien que le nombre d'actions de ce type ait augmenté en passant de 54 à 58, le nombre de retraits de permis pour vitesse excessive a, quant à lui, connu une diminution impressionnante de 46 %. Cette baisse significative trouve son origine dans une diminution généralisée des vitesses extrêmes enregistrées sur les territoires de la Ville de Bruxelles et de la commune d'Ixelles, signe que nos efforts constants en matière de sécurité routière n'ont pas été vains.

Notre zone de police a également procédé au contrôle de plus de 6 000 véhicules afin de s'assurer que ces derniers étaient en ordre de **contrôle technique**, la réponse fut négative dans 222 cas.

ZP5339

Les automobilistes n'ont pas été les seuls à bénéficier de notre attention. En effet, courant de l'année 2014, neuf actions de contrôle de la **vitesse des cyclomoteurs** ont été mises sur pied en plus de contrôles ponctuels. Au total, 255 cyclomoteurs ont fait l'objet d'un contrôle dont 96 d'entre eux étaient en infraction, très majoritairement en raison d'une modification illicite de leur vitesse maximale (74). Aussi, 57 verbalisations ont été dressées à l'égard de chauffeurs de poids lourds sur les 141 contrôlés, le plus souvent pour dépassement du temps de conduite ou pour absence des documents requis.

II) Conduite sous influence d'alcool et/ou de stupéfiants

Parallèlement aux contrôles de vitesse et de conformité des véhicules en circulation, notre corps de police a véritablement orienté, tout au long de l'année écoulée, ses actions sur la lutte contre la conduite sous influence d'alcool et/ou de stupéfiants, encore trop souvent cause d'accidents graves et mortels. Nous avons ainsi triplé le nombre de tests d'haleine effectués par rapport à l'année précédente. De ces 21 537 tests, 914 se sont avérés positifs et 24 automobilistes ne réussissant pas à souffler, visiblement sous l'influence de l'alcool, se sont vus imposer un prélèvement sanguin. 42 personnes conduisaient sous l'influence de stupéfiants et il a été procédé à un total de 210 retraits immédiats du permis de conduire. Il convient d'ajouter aux tests d'haleine réalisés dans le cadre d'actions orientées, les 5 235 qui l'ont été lors d'interventions liées à un accident. L'acquisition de sept *sampling*, appareil permettant d'analyser l'air ambiant dans l'habitacle d'un véhicule et de, dès lors, signaler si l'une des personnes présentes a consommé de l'alcool, nous permettra indubitablement de poursuivre efficacement notre politique d'intensification des opérations de contrôle de conduite sous influence.

III) Lutte contre les incivilités au volant et en matière de stationnement

La Direction trafic de la zone de police Bruxelles CAPITALE Ixelles a également développé un plan d'action visant à réprimer les comportements inciviques en matière de stationnement ou de déplacement. Ainsi, chaque mois, tous les services opérationnels de notre corps de police ont accordé une attention particulière relative à une thématique relative à une de ces problématiques. En janvier, la **problématique retenue a été le respect des emplacements pour personnes à mobilité réduite**. 822 infractions ont été constatées et sanctionnées dont 98 remorquages. En février, 3248 verbalisations pour **non respect des zones de livraisons** ont été dressées avec 281 cas de remorquage. Le mois suivant fut dévolu à la problématique des pistes cyclables avec pour résultat 1 816 procès-verbaux et perceptions immédiates. Les mois d'avril et d'octobre, les unités opérationnelles ont sanctionné 3 501 cas de non respect des **sites propres aux transports en communs**, alors qu'en mai et décembre, priorité a été faite au **port de la ceinture de sécurité et à l'utilisation obligatoire de dispositifs de retenue pour enfants** pour un résultat de 4 013 verbalisations. Juin et novembre, 3 767 verbalisations pour utilisation d'un **GSM sans kit mains-libres**; juillet, 655 **infractions commises par des usagers faibles**. En effet, notre mission consiste bien évidemment à verbaliser tout comportement mettant en danger les usagers faibles, mais il convient également de sensibiliser ces derniers à ne pas adopter de comportement les plaçant en situation de vulnérabilité. 963 perceptions immédiates et procès-verbaux dressés au mois d'août à l'encontre de **motocyclistes pour non port de la tenue réglementaire** et, enfin, 3 571

ZP5339

verbalisations en septembre pour **stationnement particulièrement inciviques**, parmi lesquels nous pouvons notamment citer le stationnement en double file, sur un passage à piétons ou encore sur une piste cyclable.

Il convient également de souligner le travail remarquable des **bikers** de la Direction trafic qui, bien qu'étant une petite équipe constituée de neuf personnes, ont efficacement œuvré tout au long de l'année en faveur de la protection de l'usager faible et de la préservation des sites réservés aux transports en commun. Leur attention constante en pareilles matières leur a permis d'établir 7 080 verbalisations à l'égard de conducteurs ne respectant pas les pistes cyclables, 317 verbalisations pour stationnement sur trottoir, 113 pour stationnement sur ou à moins de 5 mètres d'un passage pour piétons, 203 pour stationnement illicite dans une zone piétonne et 5 474 procès-verbaux et perceptions immédiates pour non respect des sites propres aux transports en commun.

Affaire de tous, la sécurité routière est et demeure un des principaux chevaux de bataille de notre corps de police. Elevée au rang de priorité dans son plan zonal 2014-2017, les efforts fournis et les actions menées en pareille matière ne connaîtront pas le moindre répit dans les mois et années à venir.

Notons aussi que les 22 et 23 juillet ainsi que les 27 et 28 août 2014, en accord avec le parquet de police de Bruxelles, notre zone de police a mené une **action de sensibilisation aux dangers encourus à ne pas porter sa ceinture de sécurité**. Pour mener à bien cette opération préventive, deux policiers motards avaient pour mission d'intercepter tous les conducteurs ne portant pas leur ceinture de sécurité et de leur laisser le choix entre s'acquitter de la perception immédiate prévue pour non port de la ceinture ou tenter l'expérience de la voiture-tonneau de la police fédérale. Au total, ce ne sont pas moins de 327 personnes qui se sont prêtés au jeu : 178 suite à une interpellation et 149 sur base purement volontaire, intriguées par l'initiative. Seules quinze personnes ont préféré s'acquitter de l'amende. Les réactions recueillies auprès des participants étaient unanimement positives. Beaucoup se sont dits impressionnés, ravis et convaincus de l'expérience.

Pour toute information complémentaire, veuillez prendre contact avec le porte-parole de la zone Bruxelles CAPITALE Ixelles, le commissaire de police Ilse Van de Keere au 02/279 79 07.